



N° d'affichage : SEC/2018/01/01

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 23 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Février 2018, suite à la convocation du 16 Février, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALUET Odette, MOBETIE Marie-France, FLÉMIN Félix (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur MORVAN Philippe*), MICHALON Irmine (*Procuration à Madame SOMMEIL Nicole*), GOUBIN Fred, CARENE Marie-Yvonne (*2^{ème} adjoint*, conseillers municipaux)

Sont absents : MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Myonnette, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogot (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Madame Odette VALLUET

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Membres en exercice : 27

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 17

Votes Pour : 17

Votes Contre :

Abstention :

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture

Deshaies, le 26/02/2018

Le Maire

Jeanny MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

OUVERTURE DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT « MAIRIE »

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, Madame le Maire informe l'assemblée que si le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle il s'applique, les dépenses de la **section Investissement** ne peuvent être engagées, liquidées et mandatées que dans la limite du quart des réalisations de 2017 et sous réserve de l'accord de l'organe délibérant.

S'agissant de la **section de Fonctionnement** l'exécutif de la Collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent.

En vue de pourvoir aux besoins immédiats de la collectivité, Madame le Maire propose de répartir les avances comme suit :



N° d'affichage : SEC/2018/01/01
 COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 23 Février 2018

INVESTISSEMENT		
N° de Cpte	Intitulé	Montant
21318/020	Autres bâtiments publics	5330 €
2135/020	Installation générale, agencement, aménagement des constructions	8945 €
21534/814	Réseaux électrification	21 612 €
2183/020	Matériels de bureaux et informatiques	2156 €
2184/020	Mobiliers	15 785 €
2188/020	Autres immobilisations corporelles	6076 €
2031/01	Frais d'études	11 944 €
2051/01	Concessions et droits similaires	2076 €
TOTAL		73 924 €

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment L1612-1,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement,

Après échanges de vues

DÉCIDE à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : DE L'AUTORISER à engager les dépenses indiquées à l'exposé des motifs avant le vote du Budget Primitif 2018.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

DELIBERATION n° .04..

N° d'Inscription au Registre

- 18 / 01 / .04.. -



Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 01/03/2018

Affiché le 01/03/2018

SLO

ID : 971-219711116-20180223-M_20180104-DE

N° d'affichage : SEC/2018/01/01

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 23 Février 2018

Article 2 : Madame le Maire et le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **26 Février 2018**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny Marc
Jeanny MARC

COMMUNE DE DESHAIES

238 Bd DES POISSONNIERS

97126

TELEPHONE : 0590 28 44 44 – TELECOPIE 0590 28 48 96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE